



Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Distr. générale
15 février 2024
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

112^e session

8-26 avril 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Examen des rapports, observations et renseignements
soumis par les États parties en application
de l'article 9 de la Convention**

Liste de thèmes concernant le rapport de l'Albanie valant treizième et quatorzième rapports périodiques

Note du rapporteur pour le pays

1. À sa soixante-seizième session¹, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a décidé que le rapporteur pour le pays ferait parvenir à l'État partie concerné une courte liste de thèmes en vue de guider et de structurer le dialogue entre la délégation de l'État partie et le Comité pendant l'examen du rapport de l'État partie. On trouvera ci-après une liste de thèmes non exhaustive, d'autres questions pouvant être traitées au cours du dialogue. Cette liste n'appelle pas de réponses écrites.

Statistiques

2. Informations sur les résultats du recensement de la population et du logement effectué en 2022 concernant la composition ethnique de la population² et sur la manière dont le principe d'auto-identification a été appliqué.

La Convention dans le droit interne et le cadre institutionnel et général régissant son application (art. 1^{er}, 2 et 4)

3. Exemples de l'application de la Convention par les tribunaux nationaux. Formation sur les dispositions de la Convention dispensée aux juges, aux procureurs, aux avocats et aux membres des forces de l'ordre³.

4. Progrès réalisés en ce qui concerne l'élaboration et l'adoption des textes d'application visant à donner effet à la loi n° 96/2017 sur la protection des minorités nationales⁴.

5. Application des recommandations du Commissaire à la protection contre la discrimination et de l'Avocat du peuple⁵. Ressources allouées à l'exécution effective de leurs mandats.

¹ A/65/18, par. 85.

² CERD/C/ALB/13-14, par. 86.

³ CERD/C/ALB/CO/9-12, par. 9 et 10 ; et CERD/C/ALB/13-14, par. 95.

⁴ CERD/C/ALB/CO/9-12, par. 11 et 12.

⁵ Ibid., par. 14 b) ; et CERD/C/ALB/13-14, par. 111.



Discours de haine (art.4)

6. Résultats des mesures visant à lutter contre les discours de haine raciale et l'incitation à la discrimination raciale, y compris dans les déclarations publiques et le discours politique, ainsi que sur Internet et les médias sociaux. Informations sur le contenu et l'application des récentes modifications de la loi n° 10221 du 4 février 2010 sur la protection contre la discrimination, qui font des discours de haine une nouvelle forme de discrimination⁶, et sur l'application des récentes modifications du Code pénal, en particulier les articles 265 et 266⁷. Informations actualisées sur le nombre de plaintes pour discours de haine raciale ou incitation à la discrimination raciale qui ont été déposées et sur le nombre d'enquêtes menées.

7. Mesures prises pour interdire les organisations qui incitent à la discrimination raciale et qui l'encouragent⁸ et pour interdire la participation à de telles organisations, conformément à l'article 4 de la Convention.

Situation des minorités (art. 2 et 5)

8. Résultats de l'application des mesures visant à éliminer la discrimination raciale à l'égard des minorités ethniques, en particulier des Roms et des Égyptiens. Élaboration et application du nouveau plan national pour l'intégration des communautés rom et égyptienne (2021-2025)⁹, et ressources allouées à l'application de ce plan.

9. Résultats des mesures visant à garantir l'accès à l'éducation des enfants appartenant à des minorités ethniques, notamment les enfants roms et égyptiens, en particulier les filles. Mesures visant à augmenter le taux de scolarisation et à lutter contre le décrochage scolaire chez les enfants appartenant à des minorités ethniques, en particulier les enfants roms et égyptiens. Mesures adoptées pour lutter contre la ségrégation de facto des enfants roms et égyptiens dans certaines écoles.

10. Mesures adoptées pour combattre la pauvreté au sein des minorités ethniques, en particulier les minorités rom et égyptienne. Mesures visant à améliorer l'intégration des minorités ethniques sur le marché du travail et leur accès à la formation professionnelle.

11. Résultats des mesures prises pour améliorer la réalisation du droit à un logement convenable et les conditions de vie des Roms et des Égyptiens. Informations sur l'application de mesures visant à garantir que l'expulsion de Roms et d'Égyptiens se fait dans le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme¹⁰.

12. Application des mesures visant à assurer l'accès des personnes appartenant à des minorités ethniques, en particulier les Roms et les Égyptiens, au système de soins de santé, sans discrimination.

13. Mesures concrètes visant à prévenir l'apatridie, et application des mesures visant à garantir l'accès des Roms, des Égyptiens et des membres d'autres minorités ethniques à l'enregistrement des naissances¹¹.

14. Mesures visant à lutter contre les formes multiples et croisées de discrimination à l'égard des femmes appartenant à des minorités ethniques, en particulier les femmes roms et égyptiennes¹².

Migrants, demandeurs d'asile et réfugiés (art. 2 et 5)

15. Informations sur l'application de la loi n° 10/2021 sur l'asile en République d'Albanie et de la Stratégie nationale pour la migration et son Plan d'action (2019-2022), y compris statistiques sur les demandes d'asile déposées et les demandes acceptées. Informations sur

⁶ CERD/C/ALB/13-14, par. 123.

⁷ Ibid., par. 20.

⁸ CERD/C/ALB/CO/9-12, par. 17 et 18.

⁹ CERD/C/ALB/13-14, par. 131 et 134.

¹⁰ CERD/C/ALB/CO/9-12, par. 27 et 28.

¹¹ Ibid., par. 25 et 26.

¹² Ibid., par. 21 et 22.

l'accord entre l'Italie et l'Albanie concernant le débarquement des migrants et le traitement des demandes d'asile.

Accès à la justice (art. 6)

16. Mesures visant à améliorer l'accès des minorités ethniques, en particulier des minorités rom et égyptienne, à la justice, et mesures visant à améliorer leur accès à un système d'aide juridictionnelle.

17. Mesures visant à lutter contre la discrimination raciale dans le système judiciaire, en particulier à prévenir et combattre le profilage racial.

Lutte contre les préjugés et les stéréotypes raciaux (art. 2 et 7)

18. Mesures prises pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes conduisant à l'exercice d'une discrimination raciale à l'égard des minorités, en particulier des minorités rom et égyptienne. Mesures prises pour sensibiliser le public, les fonctionnaires et les membres des forces de l'ordre à l'importance de la diversité culturelle et de la tolérance.
